



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 20 mai 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

—

### **Rentrée 2015 : Stéphane LE FOLL salue une amélioration des conditions d'attribution des bourses sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur agricole**

—

Soucieux des conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, Stéphane LE FOLL a souhaité, dès son arrivée, une amélioration des conditions d'attribution des bourses sur critères sociaux dans l'enseignement agricole.

A la rentrée 2015, les conditions de versement et démarches d'attribution de ces bourses seront les mêmes que celles s'appliquant aux étudiants relevant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

En conséquence, les bourses sur critères sociaux pour les étudiants relevant du ministère seront désormais versées mensuellement par les CROUS (Centre Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires), dès le premier mois de leur formation, et non plus avec un différé comme c'était précédemment le cas.

Les étudiants qui ont fait une candidature en BTSA, classe préparatoire aux grandes écoles ou en école supérieure de l'enseignement agricole, ou qui y sont déjà inscrits peuvent dès maintenant présenter leur demande de bourse sur critères sociaux via le portail vie étudiante du CNOUS ou sur le site du CROUS de leur académie.

Stéphane LE FOLL a déclaré : « Je me félicite que cette simplification administrative qui permet une amélioration du versement des bourses aux étudiants et par la même une amélioration de leurs conditions de vie ».

⇒ ***Pour accéder au portail vie étudiante : <http://www.cnous.fr>***

---

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; 06 66 04 55 17, [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11